

**Conseil Municipal de Frontenaud**  
**Séance du VENDREDI 07 FEVRIER 2025 à 20h30, salle du conseil**

**Présents :** Christine LOUROT, Clément MARTIN, Jacques FERRIER, Éric DE VECCHI, Claire JAEGER, Blaise STEURER, Roselyne STEURER, Patrick MAILLARD, Marie-Pierre UNY, Thomas ECOCHARD,

Excusés : Jérôme VINCENT (pouvoir à Jacques FERRIER), Céline RAPP (pouvoir à Thomas ECOCHARD)

**Président de séance : Christine LOUROT**

La séance est ouverte à 20h30  
Roselyne STEURER annonce enregistrer la séance.

**Désignation du secrétaire de séance** : Madame le maire propose Éric DE VECCHI et demande s'il y a d'autres propositions

Pas d'autre proposition donc Éric DE VECCHI est nommé secrétaire de séance

Mme Le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Le renouvellement du poste d'agent technique non titulaire de Mme BOITEUX Stéphanie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Ajout du point à l'ordre du jour accepté à l'unanimité.

**1. Procès-verbal séance du 16 Décembre 2024 :**

Madame Le Maire propose l'approbation du Procès-Verbal du 16 décembre 2024  
10 pour 2 abstentions

**2. Tènement ANDROZ** : Demande de subvention DETR-DSIL 2025  
Madame Le Maire fait lecture du modèle de demande de subvention.

Le coût global prévisionnel HT du projet est estimé à 563 088.33 €HT.

Les phases prévues sont les suivantes :

PHASE 1 :

Conversion/construction d'un logement T3, démolition dépendances  
Coût prévisionnel de 318 933.23 €HT

PHASE 2 :

Conversion d'un local commercial (salon de coiffure)  
Coût prévisionnel de 244 155.10 €HT

Coût global prévisionnel de 563 088,33 €HT

Dont :

- Maitrise d'œuvre : 55 606 €HT ;
- Aide à la maîtrise d'œuvre : 8 580 €HT ;
- Etudes, diagnostics, contrôle : 14 912 €HT ;
- Travaux : 438 351,94 €HT ;
- Divers imprévus : 45 638,39 €HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2025.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>DÉPENSES</b>				
Travaux			438 351,94 €HT	
Maîtrise d'œuvre			55 606 €HT	
Aide à la maîtrise d'œuvre			8 580 €HT	
Bureau de contrôle technique			11 562 €HT	
Bureau coordination SPS			3 350 €HT	
Autres dépenses, divers imprévus			45 638,39 €HT	
<b>COÛT TOTAL PROJET</b>			<b>563 088,33 €HT</b>	
Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	à venir		202 090 €	35,88%
Conseil départemental	20/12/2024		96 045 €	17,06%
FEDER Rural	à venir		146 508 €	26,02%
<b>Sous-Total financements publics</b>			<b>444 643 €</b>	<b>78,96%</b>
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			60 000€	10,66%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			58 555.33€	8.65%
<b>Sous-Total autofinancement</b>			<b>118 555.33 €</b>	<b>19.31%</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>			<b>563 088,33 €</b>	<b>100%</b>

La demande de subvention est acceptée par 10 pour et 2 abstentions

### **3. Approbation du compte de gestion 2024 :**

- Budget Commune :

Madame Le Maire fait lecture du compte de gestion (plus visionnage par vidéo projecteur)

Le compte de gestion 2024 du budget Commune est accepté à l'unanimité.

- Budget Lotissement le Verger :

Le dernier lot étant enfin vendu le budget peut être clos. Madame Le Maire fait lecture du budget (plus visionnage par vidéo projecteur).

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 112 232.94 €, somme qui sera reversée au budget commune 2025.

Le compte de gestion 2024 du budget Lotissement le Verger est accepté à l'unanimité.

### **4. Approbation du compte administratif 2024 :**

- Madame Le Maire fait lecture du compte administratif du budget Lotissement le Verger (plus visionnage par vidéo projecteur)

Madame le maire propose que Clément MARTIN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire soit Président de séance pour recueillir les votes, et quitte la salle.

Le compte administratif 2024 du budget Lotissement le Verger est accepté à l'unanimité, soit 11 voix pour.

- Madame Le Maire fait lecture du compte administratif de la Commune (plus visionnage par vidéo projecteur)

Madame le maire propose que Clément MARTIN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire soit Président de séance pour recueillir les votes, et quitte la salle.

Le compte administratif 2024 du budget Commune est accepté à l'unanimité, soit 11 voix pour.

## **5. Renouveaulement du poste d'agent technique non titulaire**

Madame le maire rappelle la délibération 2024-09 créant un emploi d'adjoint technique contractuel à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024, à temps non complet, et pour une durée de 1 an.

Considérant l'échéance au 28 février 2025 de cet emploi de non titulaire, madame le Maire propose à l'assemblée son renouvellement, dans les mêmes conditions à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du CDD.

## **6. Actions du maire dans le cadre de ses délégations**

- DIA DELAUNE/ROMIEU-LOISEAU : la commune a décidé de ne pas préempter.

- Madame le maire a signé chez le notaire la vente du terrain du LAVOIR.

## **7. Compte-rendu des commissions,**

Une conseillère explique le dispositif « LES ATELIERS BONS JOURS-Vivre intensément votre retraite ». Les membres du conseil municipal approuvent ce dispositif. La conseillère s'occupe de prendre contact avec les responsables de ce dispositif afin de voir si nous pouvons le mettre en place.

Les buvettes des marchés estivaux sont attribuées. Le FLEURISSEMENT tiendra celle de juin ; La TIRELIRE celle de juillet ; L'HARMONIE celle d'août ; le GOUJON FRONTENALIEN celle de septembre et le PETIT CHASSEUR BRESSAN celle du marché de Noël.

Plusieurs retours positifs concernant le bulletin municipal de Janvier notamment sur l'article concernant le dossier du TENEMENT ANDROZ.

Concernant ce sujet la commission urbanisme a déjà fait visiter 3 fois le bâtiment afin de trouver des partenaires.

## **8. Informations diverses :**

La 1ere phase des travaux de l'église (suite à sécheresse) est terminée. La 2<sup>ème</sup> phase (reprise des désordres) se fera dans quelques mois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 21h30.